RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001122476	1ere Gachée: 06:51 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 29/09/2025 reap220925154128 référence commande(2): 0326571343	Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99-5 SOUFFLET
client: 411942 chantier: 194217	SERVIBAT Oiry	24 R DES HAIES 65510 8 place Saint-Vincent 51200 Oiry	CONSEILS DE SECURITE:

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température: vitesse du vent: validité:
08:00						00:00	

XI:irritant

en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
PJDER3C330	DESACTIVE		XF2	CL 0,40	S3	10

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		0	C25/30

appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP	DESACTIVANT BLEU F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1